

Faculté de sciences appliquées



Mineure en architecture et villes

Objectifs

La mineure s'adresse à des étudiants intéressés par les questions d'environnement, de construction civile, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture, d'histoire de l'architecture.

Elle est constituée d'activités de base qui ne supposent pas de prérequis particuliers.

Elle comprend 26 crédits. L'étudiant complètera son programme par l'ajout de cours à option pour atteindre au minimum 30 crédits.

La mineure constitue une ouverture et une initiation de base aux contenus de la discipline de l'ingénieur architecte. Elle comprend des activités dans les trois domaines principaux qui la fondent : la théorie et l'histoire de l'architecture, la technologie de l'architecture, la conception du projet d'architecture. Ces activités ne supposent aucun prérequis particulier.

La mineure est ouverte à tous les étudiants inscrits aux baccalauréats de la Faculté des sciences appliquées quelle que soit la majeure choisie (en particulier elle offre un complément formatif naturel aux étudiants qui ont opté pour la majeure en " construction "). Plus généralement, elle est ouverte aux étudiants de toutes les facultés qui souhaitent concrétiser leur intérêt envers la compréhension et la formation des lieux de vie à leurs différentes échelles (l'édifice, la ville, le paysage).

L'étudiant intéressé par cette mineure tiendra compte du fait que la répartition nominale des mineures à l'UCL est d'environ 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année. Pour des compatibilités de charge, l'étudiant qui choisit cette voie a la possibilité, s'il le souhaite et dans la mesure où les horaires et les prérequis le permettent, de déplacer un volume de cours égal à 5 crédits de la troisième à la deuxième année afin que chacune des années de son programme atteigne 60 crédits. Le programme ainsi constitué devra être accepté par la commission de baccalauréat *ad hoc*.

Conditions et critères d'accès

Les activités d'enseignement doivent impérativement être suivies durant les quadrimestres prévus, conformément à la description de la mineure.

Formations accessibles au terme de la mineure

- Cette mineure ne donne accès direct à aucun master. Toutefois, elle peut servir de préparation à une réorientation vers la formation ir architecte.
- Compléments formatifs pour un étudiant orienté en " construction génie civil ".
- Préparation au master complémentaire en urbanisme et aménagement du territoire pour des étudiants appartenant à ESPO, AGRO, SC (Géographie), FLTR (histoire de l'art, archéologie).

Structure détaillée**Deuxième année****Quadrimestre 2**

<u>AUCE1201</u>	Théorie de l'architecture 1 : introduction[15h] (2 crédits)2q	David Vanderburgh
<u>AUCE1601</u>	Atelier 1 : Paysage et Edifice[75h] (4 crédits)2q	David Vanderburgh
<u>AUCE1702</u>	Matières à construire[30h] (3 crédits)2q	André De Herde

Troisième année**Quadrimestre 1**

<u>AUCE1401</u>	L'architecture et la ville 1[15h] (2 crédits)1q	Christian Gilot
<u>AUCE1602</u>	Atelier 2 : Histoire et Habitat[60h] (4 crédits)1q	Frédéric Andrieux
<u>AUCE1801</u>	Mises en oeuvre[30h] (3 crédits)1q	Nicolas Van Oost

Quadrimestre 2

<u>AUCE1202</u>	Théorie de l'architecture 2 : les théories[15h] (2 crédits)2q	Olivier Masson
<u>AUCE1402</u>	L'architecture et la ville 2[15h] (2 crédits)2q	Christian Gilot
<u>AUCE1604</u>	Atelier 4 : Ville et Edifice[75h] (4 crédits)2q	Christian Gilot

Informations pratiques**Inscription à la mineure****1) Modalités d'organisation**

Les cours des mineures sont placés en journée.

Responsable académique : Professeur Jean Stillemans - email : jean.stillemans@uclouvain.be

Informations pratiques : Françoise D'Aoust, secrétaire de l'Unité ARCH - francoise.daoust@uclouvain.be - tél. 010/47 23 41

2) Admission à la mineure

Voir conditions et critères d'accès plus haut sur cette page.

3) Inscription à la mineure et sa vérification

L'inscription à une mineure se fait normalement directement après l'inscription en BAC2 via le web. Si ce moyen n'est pas utilisé, l'accès à l'application informatique permettant l'inscription à une mineure est possible en cliquant ICI.

En BAC3, l'étudiant est par défaut inscrit automatiquement à la mineure à laquelle il était inscrit en BAC2.

Horaire des cours

1) Consultation de l'horaire de cours

L'horaire des cours de la mineure Architecture et Villes est affiché aux valves dédiées à cet effet au 1er étage du Bâtiment Vinci, à côté du secrétariat. Il peut également être envoyé par mail sur simple demande à Madame F. D'Aoust ou consulté sur le site : <http://perception.fsa.ucl.ac.be/>

2) Résolution de conflits horaires éventuels

Pour toute modification du programme-type de la mineure, dans un cas de conflit horaire, l'étudiant doit obtenir l'avis favorable du responsable académique de la mineure et l'autorisation de la personne responsable de son programme dans sa Faculté d'origine.

Professeur J. Stillemans, responsable académique :

- Faculté des Sciences Appliquées - Unité Architecture
- Place du Levant 1 - Bâtiment Vinci - B-1348 Louvain-la-Neuve
- email : jean.stillemans@uclouvain.be - tél. 010/47 89 33

Formulaire d'inscription aux activités de la mineure

1) Informations sur les pré-requis,...

Les ateliers de la mineure doivent impérativement être suivis dans l'ordre suivant : AUCE 1601, AUCE 1602 et pour terminer AUCE 1604.

2) Inscription aux activités du programme de la mineure

Pour les étudiants en BAC2

Le formulaire d'inscription est disponible en cliquant ICI. Attention, les cours de la mineure ci-dessus ne commencent qu'au second quadrimestre de BAC2. Le programme comprend 26 crédits, il est à compléter par 4 crédits qui peuvent être pris dès le premier quadrimestre si l'étudiant le désire. L'atelier AUCE 1501 - Dessin 1 - est un atout pour entamer la mineure Architecture et Villes et comprend 4 crédits et commence dès la deuxième semaine du premier quadrimestre.

Pour les étudiants en BAC3

Les étudiants sont invités à consulter ici le site facultaire présentant les règles administratives spécifiques aux baccalauréats en sciences de l'ingénieur. Les étudiants dont l'inscription principale n'est pas en FSA doivent prendre contact avant la fin de la 3ème semaine du 1er quadrimestre avec le responsable académique de la mineure.

3) Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le visa sera octroyé par le responsable académique de la mineure lors de la composition du programme de mineure en BAC3.

Supports disponibles

1) Informations sur le service-cours

Le service-cours de la FSA, le SICI dispose de son site ici.

2) Résolution de conflits horaires

Des dispositifs pédagogiques alternatifs peuvent être proposés pour certains cours, uniquement à l'intention des étudiants qui suivent ces activités dans le cadre de leur mineure et qui font la preuve de l'impossibilité de leur présence au cours pour cause de conflit horaire avec le programme de leur majeure.

Pour prendre connaissance de ces dispositifs pédagogiques alternatifs, l'étudiant est invité à rencontrer le responsable académique de la mineure :

Professeur J. Stillemans, responsable académique :

- Faculté des Sciences Appliquées - Unité Architecture
- Place du Levant 1 - Bâtiment Vinci - B-1348 Louvain-la-Neuve
- e-mail : jean.stillemans@uclouvain.be - tél. 010/47 89 33

Organisation des examens

1) Inscription aux examens

Pour prendre inscription aux examens relatifs à la mineure, l'étudiant remplit le formulaire d'inscription aux examens "habituel", en se conformant aux dispositions prises par le secrétariat de sa Faculté d'origine.

Pour "réserver" une plage horaire d'interrogation dans le cas d'un examen oral, l'étudiant est invité à prendre connaissance des dispositions prévues par la Faculté des Sciences Appliquées. Ces informations sont affichées sur les pages web du secrétariat facultaire disponibles dans "Bureau virtuel FSA", une fois identifié sur le portail UCL.

Pour connaître les dates d'affichage des horaires d'examens, l'étudiant est invité à consulter la page de garde de la FSA :
<http://www.uclouvain.be/fsa.html>

2) Consultation des horaires d'examens

Disponible prochainement.